

# Conditions de participation au ALSO Bonus Club

## Clause initiale

Le ALSO Bonus Club récompense les achats des clients chez ALSO Suisse SA (ci-après «ALSO Suisse»). ALSO Suisse SA (ci-après «ALSO Suisse») est l'exploitant et le propriétaire du ALSO Bonus Club («ABC»).

Le ABC donne la possibilité de collecter des points pour les achats chez ALSO Suisse et de les échanger contre des cadeaux.

Les présentes conditions de participation au ALSO Bonus Club d'ALSO Suisse constituent la base régissant la collecte et l'échange de points ainsi que la mise en œuvre générale du programme.

La communication au sujet du ABC (newsletter, relevé de compte, publipostages) peuvent toutefois occasionnellement donner lieu à des règles et/ou offres spéciales particulières.

## 1. Domaine d'application

Les dispositions suivantes s'appliquent au ABC mis à disposition des clients par ALSO Suisse SA, représentée par sa direction, Meierhofstrasse 5, 6032 Emmen.

## 2. Participation au ABC

2.1 Peuvent participer au ABC, les clients d'ALSO Suisse domiciliés en Suisse s'étant enregistré auprès du ABC à cette fin et étant autorisés à participer. ALSO se réserve le droit d'exclure des clients individuels ou des groupes de clients de la participation. L'enregistrement peut exclusivement être effectué sur le site Internet d'ALSO Suisse à la section «ALSO Bonus Club». La participation au ABC est gratuite.

2.2 Dès qu'un participant s'est enregistré, ALSO Suisse crée pour lui un compte de points ABC. L'enregistrement et la création d'un compte de points ABC entraîne la conclusion d'un contrat entre le client et ALSO Suisse et le début de la participation du client au ABC.

2.3 Le participant est tenu de communiquer des données correctes et à jour lors de l'enregistrement. Des modifications des renseignements indiqués doivent être communiquées sans tarder à ALSO Suisse. Si le participant ne respecte pas cette obligation, il devra assumer lui-même la totalité des préjudices découlant de ce fait. Une modification des données enregistrées dans le ABC n'est possible que si elle est communiquée par e-mail à l'adresse suivante: [bonusclub.ch@also.com](mailto:bonusclub.ch@also.com).

2.4 Seul le participant/l'interlocuteur indiqué lors de l'enregistrement est habilité à disposer des points collectés. Tous les autres utilisateurs du numéro de client utilisé ont également accès au ABC et sont ainsi en mesure de consulter le solde de points et de demander la livraison de cadeaux. Un seul interlocuteur disposant en tout d'un seul compte de points ABC est autorisé par client et numéro de client. Un seul compte de points ABC peut être maintenu par numéro de client auprès d'ALSO Suisse communiqué par le participant. Si un participant ouvre plusieurs comptes, ALSO Suisse est autorisé à fermer tous les comptes ouverts de façon illégitime ainsi que le compte du participant responsable de cette situation. Les points comptabilisés sur les comptes fermés seront perdus. Il n'est possible de changer d'interlocuteur qu'en envoyant un e-mail à l'adresse [bonusclub.ch@also.com](mailto:bonusclub.ch@also.com).

2.5 ALSO Suisse peut refuser l'enregistrement d'un participant sans indiquer de motif.

2.6 La participation est liée au numéro de client ALSO Suisse du participant et n'est pas

transmissible.

### 3. Collecte de points

3.1 La participation au ABC permet au participant de collecter des «points». Les points collectés sont crédités sur le compte de points ABC du participant. Le droit à des points lors de l'achat d'articles chez ALSO Suisse n'est acquis par le client qu'après le paiement intégral de sa facture.

Les actions publicitaires publiées peuvent être clôturées au cours d'une journée lorsque le nombre maximal de points à distribuer pour une promotion est dépassé au cours de la journée. Le système en ligne n'est actualisé qu'une fois par jour et la fin de la promotion ne sera affichée que le jour suivant. Les promotions limitées dans le temps, dont la fin est liée à une certaine date, se terminent dans tous les cas après l'octroi des points à disposition. La date de fin annoncée n'est alors plus pertinente. Lorsqu'un client achète des produits donnant droit à l'octroi de points et que la promotion est présentée au client alors que tous les points disponibles pour cette promotion ont déjà été octroyés, le client ne reçoit pas de points pour cet achat.

Opérations de projet: Si l'achat de produits est liée à une opération de projet, ALSO Suisse se réserve le droit de retirer rétroactivement les points liés à l'achat de ce produit du compte de points du client. En règle générale, cela est annoncé dans la description en ligne de la promotion.

3.2 Les points peuvent uniquement être collectés chez ALSO Suisse. Aucun point d'autres programmes de bonus ne peut être transféré vers le programme de bonus ABC ni échangé dans celui-ci, à moins que ALSO Suisse en ait convenu ainsi avec l'exploitant du programme concerné et que cela ait fait l'objet d'une communication.

3.3 Après la conclusion de l'achat donnant droit à des points, les points sont provisoirement crédités au participant. Le crédit définitif des points n'est effectué qu'après la réception de l'intégralité du paiement de la facture concernée. Des points peuvent être annulés lorsque le participant viole les présentes conditions générales ou ne remplit pas les conditions d'obtention des points. En outre, ALSO Suisse se réserve le droit d'annuler les points lorsque le client a annulé l'achat sur la base duquel le participant a obtenu des points.

3.4 L'utilisation et l'échange de points ne sont possibles que dans le cadre du ABC. Les points du compte d'un participant ne sont pas transmissibles vers le compte d'un autre participant.

3.5 Les points collectés ont une validité de 12 mois à compter de la date à laquelle ils ont été crédités, pendant la durée de participation au ABC. Si les points ne sont pas échangés pendant cette période, ils périment à la fin du trimestre suivant.

3.6 L'envoi d'informations publicitaires au sujet du ABC par e-mail, en particulier des offres de fabricants partenaires participant au ABC, constitue un élément des prestations du ABC. Le participant peut supprimer cet élément des prestations séparément par l'envoi d'un e-mail à l'adresse [bonusclub.ch@also.com](mailto:bonusclub.ch@also.com).

3.7 Si le participant dispose d'un solde de compte négatif à la fin d'un trimestre, ALSO Suisse a le droit de facturer ces points au participant au prix de 0,025 CHF par point.

### 4. Echange contre des cadeaux ABC

4.1 Les points collectés peuvent être échangés contre des biens et services («cadeaux») dans la boutique cadeaux en ligne du ABC sur le site Internet du ABC. La valeur d'un point s'élève à 0,01 CHF TVA incluse. La conversion de points en valeur monétaire et leur paiement ou encaissement sont exclus. Exception à cette règle: les primes éventuellement offertes dont le contenu comporte un crédit sur le compte client auprès d'ALSO Suisse. Ici aussi, un paiement est exclu. Cela s'applique aussi en cas de résiliation de la participation.

4.2 Le participant ne peut échanger des points qu'après avoir collecté suffisamment de points crédités de façon définitive (points que le participant a obtenu sur la base d'achats chez ALSO Suisse ayant été payés et n'ayant pas été annulés) pour obtenir le cadeau qu'il a choisi. L'échange est effectué selon le principe «First In - First Out», c'est-à-dire que les points ayant été collectés en premier (= les premiers ayant été crédités de façon définitive) sont les premiers à être échangés.

4.3 Les cadeaux peuvent être échangés aux conditions alors en vigueur dans la boutique cadeaux en ligne et dans le respect des restrictions dans le temps et en termes de quantités qui y sont indiquées. Les frais d'emballage et de livraison ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée applicable sont inclus dans le nombre de points indiqué. L'ensemble des taxes (taxes d'aéroport, taxes sur le chiffre d'affaires), frais, remises ou suppléments qui accompagnent la fourniture ou l'utilisation d'un bien/service doivent être supportés par le participant et seront réglés avec des points bonus. La

disponibilité des biens/services peut varier en fonction de la date, saison ou d'autres raisons et les prestations individuelles peuvent ne pas être disponibles à certaines périodes. Le nombre de points à échanger pour obtenir un cadeau peut également varier. Les cadeaux peuvent uniquement être envoyés en Suisse et à l'adresse communiquée lors de l'enregistrement. Si le participant dispose d'un siège en Suisse, il doit communiquer une adresse de livraison en Suisse.

4.4 Une commande est comptabilisée lors de l'expédition. Des conditions et souhaits particuliers du participant, tels que l'heure de livraison, souhaits en matière de coloris ou de modification n'ont pas d'effet contraignant pour ALSO Suisse, ou le prestataire de services mandaté par ALSO Suisse, lorsque celles-ci n'ont pas été proposées expressément. En cas d'erreur manifeste, de faute de frappe, d'impression ou d'erreur de calcul, ALSO Suisse ou le prestataire de services mandaté par ALSO Suisse a le droit d'annuler.

4.5 Un cadeau échangé ne peut pas être à nouveau échangé contre des points ou modifié en un autre cadeau. Les cas qui s'en écartent régis par le chiffre 6 ainsi que par des dispositions légales impératives sont exclus. Le participant s'engage à renvoyer à l'exploitant de la boutique cadeaux en ligne du ABC, immédiatement et à ses propres frais, les cadeaux qu'il a obtenus par l'échange de points collectés abusivement. ALSO Suisse n'envoie en aucun cas des cadeaux pour consultation.

4.6 Le participant doit contrôler immédiatement les biens après réception pour s'assurer qu'ils sont complets et ne présentent pas de défauts, et doit faire part à l'expéditeur et à l'exploitant de la boutique cadeaux en ligne (ALSO Suisse) de ses éventuelles réclamations par écrit dans un délai d'une semaine à l'adresse [bonusclub.ch@also.com](mailto:bonusclub.ch@also.com).

## 5. Accès au compte de points ABC

5.1 Si le participant s'est enregistré auprès du ABC, il peut avoir accès à son compte de points ABC sur le domaine en ligne du ABC sur le site Internet d'ALSO Suisse après s'être identifié vis-à-vis d'ALSO Suisse à l'aide de son nom d'utilisateur et de son mot de passe ou d'une autre procédure déterminée par ALSO Suisse.

5.2 Le participant est tenu de conserver avec soin son mot de passe et son nom d'utilisateur et de les protéger contre l'accès par des tiers non autorisés. Le mot de passe peut être modifié à tout moment par le participant. L'ensemble des dispositions autorisées et non autorisées prises avec le mot de passe du participant sont réputées être celles du participant enregistré.

5.3 Si le participant ne conteste pas une communication de solde de compte dans un délai de quatre semaines à compter de la réception ou de la consultation de la communication, le solde du compte de points ABC communiqué au participant est réputé être approuvé.

## 6. Garantie en cas de cadeaux défectueux

6.1 Si le cadeau livré présente un défaut imputable à ALSO Suisse, ALSO Suisse ou un tiers mandaté par ALSO Suisse pour l'expédition du cadeau offre une garantie pendant 24 mois dans le cadre des dispositions légales applicables. Dans un tel cas, le participant peut exiger au choix, en tant qu'exécution ultérieure, l'élimination du défaut ou la livraison d'un bien exempt de défaut. ALSO Suisse peut refuser le type d'exécution ultérieure choisie lorsque celle-ci n'est possible qu'en entraînant des frais disproportionnellement élevés.

6.2 Si une réparation de la part d'ALSO Suisse, ou d'un tiers mandaté par ALSO Suisse pour l'expédition, échoue par deux fois, si l'un des deux refuse les deux types d'exécution ultérieure ou si l'un des deux ne réalise pas l'exécution ultérieure dans le délai raisonnable fixé par le participant, il appartient au participant de faire valoir son droit de garantie légale (réduction, résiliation, remboursement des frais ou dommages et intérêts).

6.3 ALSO Suisse peut recourir à des tiers, tels que l'exploitant de la boutique cadeaux, des hôtels, des organisateurs de voyages, etc. pour l'exécution des commandes de cadeaux. Dans ce cas, ALSO Suisse n'est pas elle-même le cocontractant, mais transmet seulement les prestations commandées au participant au nom et pour le compte du tiers. Il n'est en conséquence possible de faire valoir les droits à une garantie et les demandes d'indemnité que directement vis-à-vis du tiers.

## 7. Responsabilité

7.1 ALSO Suisse ne répond des défauts qu'en vertu de la garantie en raison de défauts. Tout autre responsabilité d'ALSO Suisse, de ses auxiliaires et de tiers mandatés par ALSO pour des dommages de quelque nature que ce soit et pour quelque motif juridique que ce soit, est exclue dans toute la mesure permise par la loi. En particulier, la responsabilité d'ALSO Suisse n'est pas engagée pour les

dommages qui ne sont pas directement liés au produit tels que les dommages consécutifs, les manques à gagner ou d'autres dommages matériels ou immatériels de la partie lésée.

7.2 En outre, une éventuelle responsabilité d'ALSO Suisse se limite aux dommages directs immédiats au maximum jusqu'à concurrence de la valeur du crédit en question et seulement dans la mesure où le client prouve que ceux-ci ont été causés intentionnellement ou en conséquence d'une négligence grave ou d'une omission d'ALSO Suisse.

7.3 Les chiffres 7.1 et 7.2 n'affectent pas la responsabilité de plein droit d'ALSO Suisse, en particulier une responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits ou sur la base de responsabilité du fait de la garantie légale.

7.4 Dans la mesure où la responsabilité d'ALSO Suisse est exclue, cela s'applique également à la responsabilité personnelle des collaborateurs, représentants et auxiliaires sous responsabilité d'ALSO Suisse.

7.5 ALSO Suisse n'assume aucune responsabilité pour les dommages ayant été causés par des fabricants partenaires du ABC. En particulier, il n'est possible de faire valoir des recours en garantie concernant les prestations fournies par des fabricants partenaires de d'ALSO Suisse que vis-à-vis de ceux-ci. ALSO Suisse n'assume en particulier aucune responsabilité lorsqu'un fabricant participant octroie des points sans l'accord d'ALSO Suisse ou n'honore pas ses obligations de paiement concernant la participation au programme ABC. En outre, ALSO Suisse n'est pas tenu de rembourser les points non crédités au participant en raison d'omissions du fabricant partenaire d'ABC.

## 8. Résiliation, fin du ABC

8.1 Une résiliation du ABC par le participant est possible à tout moment sans préavis. Une résiliation doit prendre la forme d'une déclaration écrite envoyée à ALSO Suisse (ALSO Suisse SA, Meierhofstrasse 5, 6032 Emmen, e-mail: [bonusclub.ch@also.com](mailto:bonusclub.ch@also.com)) ou être effectuée sur le site Internet d'ALSO Suisse ou par le biais d'une fonction de résiliation proposée. Le crédit disponible ne peut plus être utilisé après la résiliation. Un paiement en espèces est expressément exclu.

8.2 Une résiliation du ABC par ALSO Suisse a toujours lieu dans le respect d'un délai de préavis d'au moins trois mois. Le droit de résiliation sans préavis pour motif grave demeure inchangé. Il existe notamment un motif grave lorsque le participant contrevient aux présentes conditions de participation ou utilise le ABC de façon abusive à plusieurs reprises après avoir reçu un avertissement. Finalement, c'est par exemple le cas lorsque le participant ne fait que semblant d'effectuer des transactions récompensées par des points, conclu avec les fabricants partenaires du ABC des affaires ne pouvant pas être approuvées ou refuse de façon injustifiée le règlement de créances des fabricants partenaires. Si le participant utilise le ABC de façon abusive dans la mesure susmentionnée, son compte sera bloqué à compter du moment de la découverte de l'utilisation abusive. Les points acquis de façon légitime par le participant avant l'utilisation abusive ne pourront être échangés par le participant qu'après avoir consulté l'interlocuteur ABC mentionné dans le domaine en ligne.

8.3 ALSO Suisse se réserve le droit de mettre fin au ABC à tout moment sans donner de motif ou de le remplacer par un autre programme. Sous réserve d'une réglementation spécifique dans le programme de remplacement, les deux cas constituent une résiliation par ALSO Suisse conformément au chiffre 8.2 alinéa 1. En cas de suspension du ABC, ALSO Suisse accordera un mois de préavis à compter de la date de la suspension afin d'échanger les points collectés contre des cadeaux jusqu'au jour de la suspension.

## 9. Modifications des conditions de participation

ALSO Suisse a le droit de modifier les présentes conditions de participation. En cas de modifications défavorables pour le participant, les nouvelles conditions de participation n'entrent toutefois en application que lorsque (i) ALSO Suisse porte la modification à la connaissance du participant et (ii) le participant ne conteste pas la modification auprès d'ALSO Suisse dans un délai d'un mois à compter de la notification de la modification. L'information peut aussi avoir lieu à l'aide d'une remarque séparée sur le site Internet. Une modification est en outre réputée avoir été acceptée par le participant lorsqu'il continue de collecter des points bonus ALSO Suisse après l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la communication de la modification. Si le participant n'accepte pas les nouvelles conditions de participation conformément à ce qui a été décrit précédemment, cela sera considéré comme une résiliation du ABC par le participant conformément au chiffre 8.1.

## 10. Protection des données, utilisation des données à caractère personnel du participant

## 10.1 Données

Lorsqu'un client d'ALSO Suisse participe au ABC, le nom complet de l'entreprise, le nom de l'interlocuteur au sein de l'entreprise, l'adresse complète de l'entreprise ou l'adresse de livraison et l'adresse e-mail sont nécessaires (données de base) pour ouvrir un compte de points ABC pour le client. Ces données de base sont directement communiquées à ALSO Suisse ou prélevées dans le système de gestion des marchandises d'ALSO Suisse.

Lorsque le participant collecte des points, seules les données étant absolument nécessaires afin de créditer les points sur son compte sont transmises et collectées (données de transaction). Les données de transaction sont par exemple le numéro de client ou l'identifiant de participant, le nombre de points, le chiffre d'affaires réalisé, la date de réservation ainsi que la description du produit promotionnel ou de la promotion du fabricant et de la promotion à laquelle le participant a pris part.

Les données à caractère personnel qui sont enregistrées à votre sujet (données de base et de transaction) sont utilisées exclusivement à des fins de mise en œuvre du ABC, que ce soit par ALSO Suisse elle-même ou par des sociétés de prestation de services mandatées pour ce faire par ALSO Suisse (sous-traitants). Les données de transaction enregistrées sont effacées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires à la mise en œuvre du programme. La base juridique du traitement des données est l'art. 6 al. 1 let. f du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

## 10.2 Publicité et étude de marché

**Le participant accepte que les données de base et de transaction enregistrées, ainsi que les éventuels renseignements facultatifs recueillis soient utilisés par ALSO Suisse à des fins d'étude de marché ainsi que de création individuelle et d'expédition d'informations sélectionnées par la poste ou par e-mail.**

**À cette fin, ALSO Suisse peut transmettre ces données à des sociétés de prestation de services mandatées (sous-traitants).**

**Les données de transaction qui permettent de faire des déductions concernant le comportement d'achat concret du participant, telles que les chiffres d'affaires réalisés, les marchandises commandées ou l'entreprise qui vend, ne seront en aucun cas transmises à des tiers.**

La présente déclaration de consentement peut être révoquée à tout moment par demande écrite envoyée à ALSO Bonus Club ALSO Suisse (ALSO Suisse SA, Meierhofstrasse 5, 6032 Emmen, e-mail: [bonusclub.ch@also.com](mailto:bonusclub.ch@also.com)). Il est toujours possible de participer au ABC après une révocation. Une utilisation des données à caractère personnel au-delà de celle nécessaire à la gestion du ABC est alors exclue en tout cas.

## 11. Avantage financier

Le participant a en tout cas l'obligation de tenir compte d'un éventuel avantage financier engendré et de le régler par lui-même en conséquence. Celui-ci n'est pas taxé de façon forfaitaire par ALSO Suisse, ou un prestataire de services mandaté par ALSO Suisse, ni inclus dans le point du prix mentionné. Sur demande, ALSO Suisse donnera des renseignements aux autorités fiscales concernant les cadeaux réceptionnés.

## 12. Conditions générales

12.1 Si certaines dispositions du contrat, y compris les présentes réglementations étaient nulles en tout ou en partie ou le devenaient, ou si le contrat comprenait une lacune réglementaire, les autres dispositions ou parties de ces dispositions ne seront pas affectées dans leur validité. Les réglementations légales correspondantes remplaceront les dispositions nulles ou manquantes.

12.2 Les relations contractuelles des parties, y compris les présentes conditions générales et tous les contrats ou accords individuels conclus en vertu de celles-ci, sont régis exclusivement par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit des lois de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 14 avril 1980 (Convention de Vienne), de la convention de La Haye et du droit privé international.

12.3 Le for exclusif pour tout litige découlant directement ou indirectement des présentes relations contractuelles se trouve au siège social d'ALSO Suisse. ALSO Suisse se réserve également le droit de poursuivre le client dans sa juridiction ordinaire.

12.3 Le lieu d'exécution pour tous les recours en lien avec les transactions du ABC est le siège d'ALSO Suisse.

État décembre 2019

ALSO Suisse SA  
Meierhofstrasse 5  
6032 Emmen